



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Autorité environnementale

Paris, le 15 octobre 2025

Nos réf. : AE/25/0899

N° dossier : 2025-127

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le préfet de région d'Île-de-France

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale
Dossier : Schéma régional des carrières (SRC) d'Île-de-France

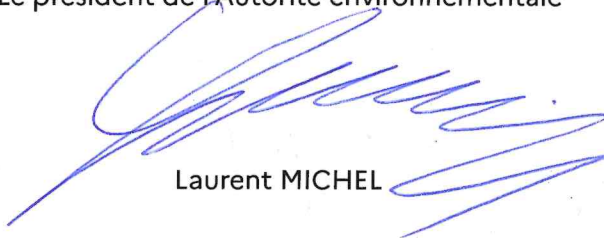
Conformément à l'article R. 122-17 du Code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 8 octobre 2025 un dossier de demande d'avis, relatif au plan ou programme cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **14 octobre 2025**.

Conformément au IV de l'article R. 122-21 du Code de l'environnement, l'Autorité environnementale formulera son avis dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante :
<https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html>
et vous sera notifié.

Le président de l'Autorité environnementale



Laurent MICHEL



Autorité environnementale